

PUBLIÉ LE 27 JAN. 2026

PAR MAIRIE DE SALIÈS

COMMUNE
SALIÈS

Extrait du Registre des Maires du TARN

AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

Le Maire de Saliès,

VU les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

VU l'arrêté de M le Préfet sur le police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

VU l'arrêté préfectoral de 7 juin 2010 réglementant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons dans le département,

VU la demande en date du 22 janvier 2026 formulée par l'association Tarn Info, représentée par M LUDWIG MARCEL, qui sollicite l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire,

ARRÊTE

Article 1 :

L'association Tarn Info est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire et exceptionnel du 11 avril 2026 à partir de 18 heures jusqu'au 12 avril 2026 à 1 heure.

Article 2 :

Pour le motif à charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boisson.

Fait à Saliès
le 27. JAN. 2026,



Le Maire

Jean-François ROCHEdreux